

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

64000 Pau

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**

 sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

MODÉRÉ

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Pau

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI - PAU

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI - PAU a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/09/2005

Date d'approbation : 23/09/2016

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : PAU

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130144



AZI : Ousse - OUSSE,LEE,IDRON,BIZANOS,PAU

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Pau



PAPI : PEP - Gave de Pau

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0044.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM64

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

16 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2320253A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/06/2023	28/07/2023
INTE2137424A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/12/2021	17/12/2021
INTE2005870A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/12/2019	13/03/2020
INTE1828404A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/06/2018	03/11/2018
INTE1404399A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2014	01/03/2014
INTE1316402A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2013	29/06/2013
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE0601033A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2006	04/01/2007
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/08/1997	28/03/1998
INTE9600522A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/07/1996	20/12/1996
INTE9300412A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/05/1993	03/09/1993
INTE9300315A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/08/1992	08/07/1993
ECOZ890006A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/1988	03/03/1989
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1983	11/09/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1983	08/10/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Pau

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PEP - Gave de Pau

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0044.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

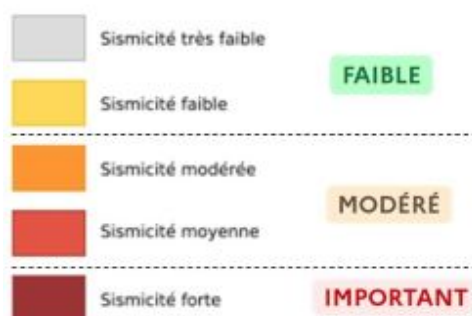
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Pau

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM64**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Pau

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023

Risque de feu de forêt sur Pau

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Pau

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Pau

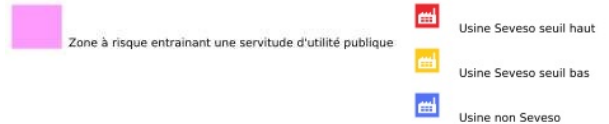
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ELIS ADOUR	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Pau

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Pau

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001061301	AEROPROTEC	En cours
SSP001026601	FREINRAIL	En cours
SSP000930401	HELIOPARC	Clôturée
SSP001155701	AIROX (ex MMS)	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

397 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4086181	Knorr-Bremse Systèmes Ferroviaires	En arrêt	
SSP3787038	HELIOPARC	Indéterminé	
SSP3786612	Dépôt peintures, miroiterie-vitrierie,	Indéterminé	
SSP3786611	dépôt véhicules hors service	En arrêt	
SSP3786610	atelier travail métaux et serrurerie	En arrêt	
SSP3786609	Atelier de travail du bois avec vernissage	Indéterminé	
SSP3786608	Fabrique de peintures et revêtements	Indéterminé	
SSP3786607	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3786606	Réparation et entretien	Indéterminé	
SSP3786605	réparation et entretien autos	En arrêt	
SSP3786604	Station service - Relais du BARINCOU	Indéterminé	
SSP3786603	atelier peinture auto	Indéterminé	
SSP3786602	carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3786601	Entretien et réparation - mécanique	Indéterminé	
SSP3786600	Station service	Indéterminé	
SSP3786599	station service	Indéterminé	
SSP3786598	Garage, atelier de réparation automobile	Indéterminé	
SSP3786597	garage	Indéterminé	
SSP3786596	Station service Intermarché	Indéterminé	
SSP3786595	Application/séchage peinture	Indéterminé	
SSP3786594	atelier menuiserie/ébénisterie	Indéterminé	
SSP3786593	Déchetterie	Indéterminé	
SSP3786592	Centrale de malaxage (matériaux et	Indéterminé	
SSP3786591	Centre de réception et d'élimination des	Indéterminé	
SSP3786590	station service	Indéterminé	
SSP3786589	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3786588	Fabrique d'articles en ciment	En arrêt	
SSP3786587	dépôt polystyrène expansé	En arrêt	
SSP3786586	station service	Indéterminé	
SSP3786585	Construction d'appareillages et	Indéterminé	
SSP3786584	Microcentrale hydro-électrique Marsan	Indéterminé	
SSP3786583	Matériel Médical Scientifique	Indéterminé	
SSP3786582	Atelier d'ébénisterie	Indéterminé	
SSP3786581	installation de transit de déchets	Indéterminé	
SSP3786580	Garage de la SITAP	Indéterminé	
SSP3786579	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3786578	Centre scientifique et technique Jean	Indéterminé	
SSP3786577	Station service - centre Leclerc	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3786576	station service	Indéterminé	
SSP3786575	station service	En arrêt	
SSP3786574	Atelier carrosserie/peinture	Indéterminé	
SSP3786573	station service centre E. LECLERC	Indéterminé	
SSP3786572	Garage, dépôt de pneus	Indéterminé	
SSP3786540	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3786539	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3786538	carrosserie, peinture automobiles	Indéterminé	
SSP3786537	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3786536	Carrosserie automobiles	En arrêt	
SSP3786535	Atelier de réparation, carrosserie pour	Indéterminé	
SSP3786534	Carrosserie automobiles	En arrêt	
SSP3786533	Atelier de réparation de matériel	En arrêt	
SSP3786532	Carrosserie automobiles	En arrêt	
SSP3786531	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3786530	Station service	Indéterminé	
SSP3786529	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3786528	Carrosserie automobiles	En arrêt	
SSP3786527	Station service	Indéterminé	
SSP3786481	Atelier de travail du bois	En arrêt	
SSP3786480	Abattoir	En arrêt	
SSP3786479	Atelier de fabrication et de vente de	En arrêt	
SSP3786478	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3786477	Atelier de serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3786476	Atelier de fabrication de produits	En arrêt	
SSP3786475	Garage, distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786474	Garage, distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786473	Station service	En arrêt	
SSP3786472	Garage de Verdun, distribution	En arrêt	
SSP3786471	Distribution de carburants	En arrêt	
SSP3786470	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3786469	Atelier de tôlerie, mécanique auto et de	En arrêt	
SSP3786468	Atelier de tôlerie et de peinture par	En arrêt	
SSP3786467	Distribution de carburants	En arrêt	
SSP3786466	Station service	En arrêt	
SSP3786465	Distributeur d'essence	En arrêt	
SSP3786464	Station service	En arrêt	
SSP3786463	Station service	En arrêt	
SSP3786462	Station service	En arrêt	
SSP3786461	Station service	En arrêt	
SSP3786460	Station service	En arrêt	
SSP3786459	Station service	En arrêt	
SSP3786458	Garage, distribution de carburants	En arrêt	
SSP3786457	Atelier de carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3786456	Station service	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3786455	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786454	Station service	En arrêt	
SSP3786453	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3786452	Station service	En arrêt	
SSP3786451	Distribution d'essence, garage	En arrêt	
SSP3786450	Distribution d'essence, garage	En arrêt	
SSP3786449	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786448	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786447	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3786446	Station service	En arrêt	
SSP3786445	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP3786036	Contrôle appareillage.	Indéterminé	
SSP3785567	Station service	Indéterminé	
SSP3785566	Fabrique d'espadrilles	En arrêt	
SSP3785565	Fabrique d'espadrilles	En arrêt	
SSP3785564	Station service	En arrêt	
SSP3785560	Station service ; DLI	Indéterminé	
SSP3785537	Vente d'automobiles; laiterie	Indéterminé	
SSP3785534	Ateliers du journal "La République"	Indéterminé	
SSP3785533	Atelier de mécanique générale	Indéterminé	
SSP3785523	Stockage de fuel	Indéterminé	
SSP3785520	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785510	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785508	garage de véhicules automobiles	Indéterminé	
SSP3785505	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785501	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785500	Dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3785493	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785479	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785468	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785461	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785454	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785452	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785451	Station service	Indéterminé	
SSP3785449	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785443	tôlerie, travail des métaux, peinture par	Indéterminé	
SSP3785431	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785427	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785378	station service	Indéterminé	
SSP3785344	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785341	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785323	Station service	Indéterminé	
SSP3785322	Station service (station BEAUSEJOUR) et	Indéterminé	
SSP3785321	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785319	Station service (Esso service "Croix du	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3785246	Station service	En arrêt	
SSP3785221	dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3785220	station service	Indéterminé	
SSP3785218	pressing	En arrêt	
SSP3785216	atelier de mécanique à usage de	En arrêt	
SSP3785215	Garage et station service	En arrêt	
SSP3785203	Décharge public	En arrêt	
SSP3785187	garage de véhicules de transports en	Indéterminé	
SSP3785186	Distribution de fuel oil domestique ;	En arrêt	
SSP3785185	distributeur de fuel oil domestique ;	Indéterminé	
SSP3785183	garage de véhicules automobiles ;	En arrêt	
SSP3785182	station service	Indéterminé	
SSP3785170	Travail des métaux et atelier de	Indéterminé	
SSP3785168	dépôt de liquides inflammables (2ème	Indéterminé	
SSP3785158	Station service	En arrêt	
SSP3785157	Usine de fabrication d'asphalte	En arrêt	
SSP3785154	Manufacture de tissus des Pyrénées	En arrêt	
SSP3785146	distribution d'essence	Indéterminé	
SSP3785145	station service esso	Indéterminé	
SSP3785110	Station service, relais Azcum	En arrêt	
SSP3785088	Distribution d'essence	En arrêt	
SSP3785087	Atelier de transformation de matières	En arrêt	
SSP3785085	Garage de véhicules automobiles	En arrêt	
SSP3785057	Station service	En arrêt	
SSP3785054	Atelier de sciage, taille et polissage de	En arrêt	
SSP3785053	Dépôt de bitumes et d'émulsion de	En arrêt	
SSP3785052	Pressing, nettoyage à sec des vêtements	En arrêt	
SSP3785051	Station service	Indéterminé	
SSP3785050	Atelier de Tolerie	Indéterminé	
SSP3785019	Atelier de réparations de machines	Indéterminé	
SSP3785018	Magasin de vente et atelier de	En arrêt	
SSP3785017	Usine de mécanique générale ; dépôt de	Indéterminé	
SSP3785016	Pressing automatique	En arrêt	
SSP3785013	Pressing automatique pour le nettoyage	Indéterminé	
SSP3785012	Usine d'appareillages électriques	Indéterminé	
SSP3785011	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785010	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3784981	Station service	Indéterminé	
SSP3784980	Station service	Indéterminé	
SSP3784979	Atelier de fabrication d'objets en résines	Indéterminé	
SSP3784978	Atelier de réparation de tôlerie	Indéterminé	
SSP3784977	Pressing automatique	Indéterminé	
SSP3784976	Atelier de tôlerie, carrosserie et peinture	Indéterminé	
SSP3784946	Atelier pour la fabrication de réducteurs	En arrêt	
SSP3784945	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3784914	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784913	Station service	En arrêt	
SSP3784912	Station service	En arrêt	
SSP3784911	Station service	Indéterminé	
SSP3784909	Station service	En arrêt	
SSP3784908	Station service	Indéterminé	
SSP3784907	Atelier de teinturerie avec nettoyage et	Indéterminé	
SSP3784882	Garage pour véhicules automobiles ;	Indéterminé	
SSP3784881	Atelier de chaudronnerie et de	Indéterminé	
SSP3784880	Station service AVIA	Indéterminé	
SSP3784867	Réparations de voitures particulières et	Indéterminé	
SSP3784866	Station service	Indéterminé	
SSP3784865	Usine de travail du bois, dépôt de	Indéterminé	
SSP3784864	Dépôt d'engrais chimiques,	En arrêt	
SSP3784853	Commerce et vente de véhicules	En arrêt	
SSP3784827	Station service	Indéterminé	
SSP3784826	Station service, garage avec atelier de	Indéterminé	
SSP3784825	Station service, agence Citroën, garage	En arrêt	
SSP3784824	Atelier de chromage de métaux et	En arrêt	
SSP3784801	Atelier de chaudronnerie ; distribution	Indéterminé	
SSP3784800	Atelier de Mécanique générale (éléments	Indéterminé	
SSP3784799	Manufacture de chaussures	En arrêt	
SSP3784798	Station service	Indéterminé	
SSP3784774	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3784758	Station service	Indéterminé	
SSP3784747	Station service	En arrêt	
SSP3784746	Station service	Indéterminé	
SSP3784745	Atelier de nettoyage au	Indéterminé	
SSP3784732	Atelier de réparations de tracteurs	Indéterminé	
SSP3784731	Dépôt de liquides inflammables ; dépôt	En arrêt	
SSP3784730	Station service	En arrêt	
SSP3784729	Station service, dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3784728	Atelier de carrosserie automobile et de	Indéterminé	
SSP3784727	Atelier de peinture de voitures	Indéterminé	
SSP3784714	Station service	En arrêt	
SSP3784713	Garage de véhicules automobiles ;	Indéterminé	
SSP3784698	Station service	En arrêt	
SSP3784687	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784672	Station service ; Décoration et peinture	Indéterminé	
SSP3784671	Atelier d'émaillage par pulvérisation	En arrêt	
SSP3784670	Atelier de chaudronnerie et tôlerie, et	Indéterminé	
SSP3784653	Atelier de peintures pour automobiles	En arrêt	
SSP3784652	Atelier de peintures pour automobiles	En arrêt	
SSP3784649	Station service ; garage	En arrêt	
SSP3784639	Fabrique d'objets de quincaillerie ;	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3784626	Station service	Indéterminé	
SSP3784625	Vente et réparation de cycles et motos ;	En arrêt	
SSP3784597	Atelier de fabrication générale	En arrêt	
SSP3784596	Station service	En arrêt	
SSP3784595	Atelier de peintures pour automobiles	En arrêt	
SSP3784594	Garage pour véhicules automobiles, DLI	En arrêt	
SSP3784577	Station service	En arrêt	
SSP3784551	Station service	Indéterminé	
SSP3784550	Fabrique de chaussures	En arrêt	
SSP3784524	Manufacture de chaussures	En arrêt	
SSP3784523	Station service ; Manufacture de	En arrêt	
SSP3784522	Fabrique de chaussures	En arrêt	
SSP3784521	Fabrique de chaussures	Indéterminé	
SSP3784500	Fabrique de mobilier tubulaire moderne	En arrêt	
SSP3784486	Station service	Indéterminé	
SSP3784485	Station service	En arrêt	
SSP3784484	Station service	Indéterminé	
SSP3784483	Station service	En arrêt	
SSP3784482	Manufacture de chaussures	En arrêt	
SSP3784481	Manufacture de chaussures	En arrêt	
SSP3784448	Travail des métaux	En arrêt	
SSP3784447	Filature de laine cardée, battage,	En arrêt	
SSP3784446	Dépôt d'acétylène dissout, de propane	En arrêt	
SSP3784438	Fabrique de chaussures de ski et de	Indéterminé	
SSP3784437	Atelier de nettoyage à sec de vêtements	Indéterminé	
SSP3784420	Atelier de fabrication de mélanges de	Indéterminé	
SSP3784414	Garage de véhicules automobiles ;	En arrêt	
SSP3784406	Manufacture de chaussures	Indéterminé	
SSP3784399	Distributeur d'essence	Indéterminé	
SSP3784398	Garage ; station service	En arrêt	
SSP3784382	Clos d'équarissage	En arrêt	
SSP3784381	Clos d'équarissage	Indéterminé	
SSP3784361	Manufacture de chaussures et de	Indéterminé	
SSP3784360	Station service	En arrêt	
SSP3784356	Distribution de carburants.	En arrêt	
SSP3784352	Aérodrome	Indéterminé	
SSP3784351	Garage et station service	En arrêt	
SSP3784341	Garage, station service Rex	En arrêt	
SSP3784338	Vulcanisation de semelles en	En arrêt	
SSP3784337	Dépôt de mazout	Indéterminé	
SSP3784334	Menuiserie (atelier de)	En arrêt	
SSP3784333	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3784327	Fabrique de bérets	En arrêt	
SSP3784326	Fabrique de scandales avec semelles de	En arrêt	
SSP3784318	Garage	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3784312	Constructions de fours , dépôt de	En arrêt	
SSP3784311	Atelier de Menuiserie	Indéterminé	
SSP3784310	Quincaillerie et dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3784309	Garage et station service	En arrêt	
SSP3784308	Atelier de fabrication de chaussures	Indéterminé	
SSP3784307	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3784306	Dépôt de vernis, peintures, diluants en	Indéterminé	
SSP3784280	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3784279	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3784277	Station service	Indéterminé	
SSP3784276	Dépôt de carburant - Station service	Indéterminé	
SSP3784135	Ateliers de travail des métaux	En arrêt	
SSP3784134	Garage mécanique et carrosserie	Indéterminé	
SSP3784133	Station service : Esso-service "la	En arrêt	
SSP3784132	Dépôt d'essence - Relais du Pont Long	En arrêt	
SSP3784131	Garage et atelier d'entretien	Indéterminé	
SSP3784130	Traitement de surface	Indéterminé	
SSP3784129	Ravitaillement en carburants,	En arrêt	
SSP3784128	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP3784102	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3784101	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3784083	Atelier de constructions moteurs et	En arrêt	
SSP3783963	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3783962	Blanchisserie Industrielle	Indéterminé	
SSP3783960	Atelier de réparation de radiateurs	Indéterminé	
SSP3783930	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783929	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783928	Epuration et battage de plumes	En arrêt	
SSP3783927	Usine de feutres	En arrêt	
SSP3783925	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783924	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783923	Dépôt d'huile	Indéterminé	
SSP3783922	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3783921	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3783920	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783919	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3783918	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783917	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783916	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783878	Station service	En arrêt	
SSP3783697	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783696	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783695	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783694	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783693	Garage et station service	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783692	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783691	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783690	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783689	Garage	En arrêt	
SSP3783688	Dépôt d'essence (parc automobile)	En arrêt	
SSP3783687	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783686	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783685	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783684	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783683	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783682	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783681	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783680	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783679	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783678	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783677	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783676	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783675	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783674	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783673	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783672	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783671	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783670	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783669	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783668	Fabrication d'agglomérés de houille et	En arrêt	
SSP3783623	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783622	Réparation et vulcanisation du	Indéterminé	
SSP3783621	Réparation et vulcanisation du	En arrêt	
SSP3783620	Ebénisterie	En arrêt	
SSP3783619	Atelier de travail du bois	En arrêt	
SSP3783618	Ateliers de travail du bois	En arrêt	
SSP3783617	Atelier de travail du bois	En arrêt	
SSP3783616	Scierie	En arrêt	
SSP3783615	Menuiserie	En arrêt	
SSP3783614	Ebénisterie	En arrêt	
SSP3783613	Abattoirs et fonderie de suif	En arrêt	
SSP3783600	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783599	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783598	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783597	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783596	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783595	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783594	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783593	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783592	Dépôt d'essence	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783591	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783590	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783589	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783551	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783549	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783548	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783547	Dépôt d'Acétylène	En arrêt	
SSP3783546	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3783545	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783544	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3783543	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3783542	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3783541	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783540	Garage automobile	En arrêt	
SSP3783539	Garage automobile et station service	Indéterminé	
SSP3783538	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783537	Dépôt d'essence ; Vélo Shop	Indéterminé	
SSP3783536	Garage automobile et dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783534	Carrosserie Pouban	En arrêt	
SSP3783512	Salaisons et préparation de viandes	En arrêt	
SSP3783511	Teinturerie	En arrêt	
SSP3783510	Teinturerie	En arrêt	
SSP3783509	Tannerie	En arrêt	
SSP3783508	Savonnerie	En arrêt	
SSP3783507	Fonderie de métaux	En arrêt	
SSP3783506	Dépôt d'essence, garage	En arrêt	
SSP3783505	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783504	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783503	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783502	Station service ; garage	En arrêt	
SSP3783501	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783500	Fabrique de produits d'entretiens	En arrêt	
SSP3783499	Fabrique d'eau de javel	En arrêt	
SSP3783498	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783497	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783496	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783495	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783491	Atelier de dénaturation d'alcools	Indéterminé	
SSP3783094	Blanchisserie Electro-Lonege	En arrêt	
SSP3782662	Fabrique de sièges	En arrêt	
SSP3782613	station essence	En arrêt	
SSP413943	France Télécom	En arrêt	
SSP412478	DDAF	En arrêt	
SSP402861	France Telecom	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évittez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

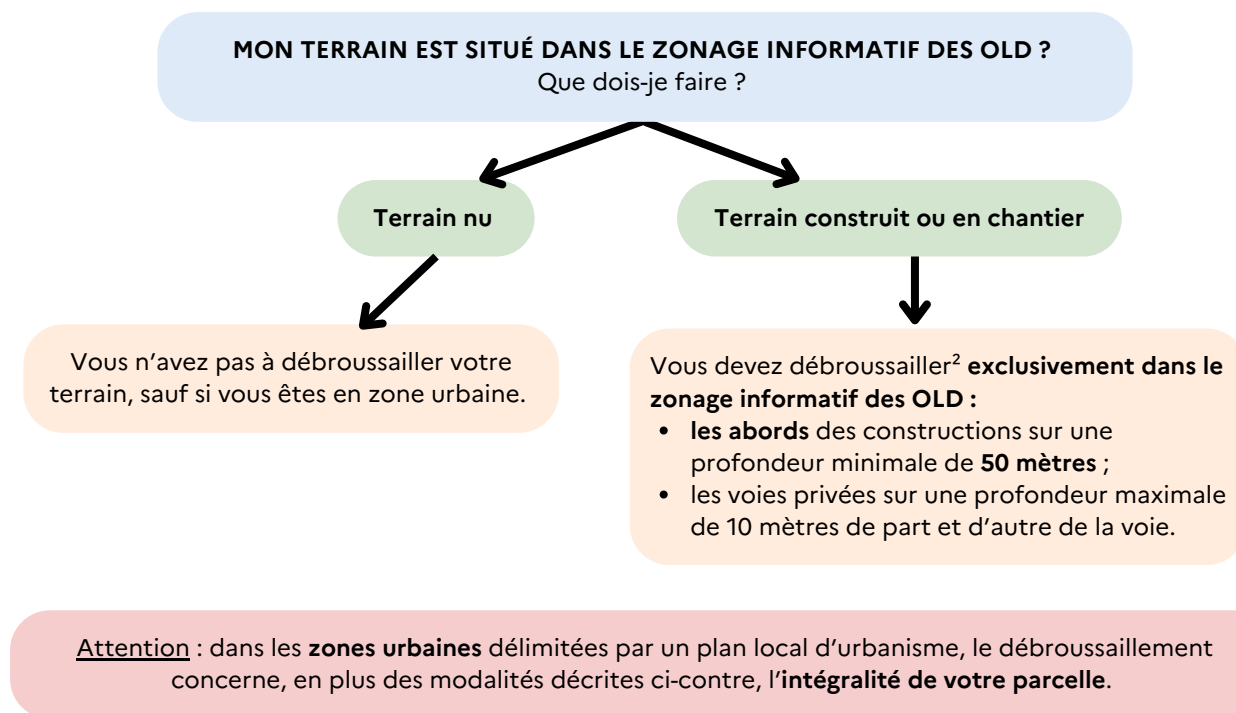
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

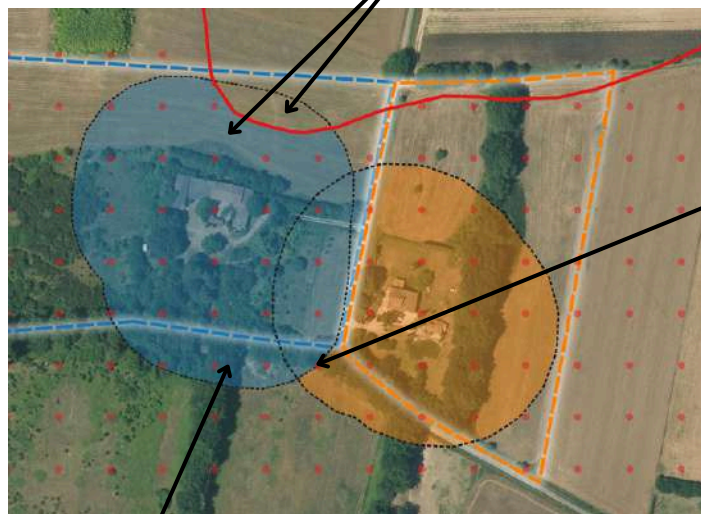
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité